



AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT

Conformément au *Règlement régissant la démolition des immeubles LAS-0145*, le Comité de démolition de l'arrondissement de LaSalle siègera par vidéoconférence le 6 avril 2022 à 19 h, en vue de statuer sur la demande d'autorisation de démolition de l'immeuble situé aux 1791-1819, avenue Dollard. Le projet de réutilisation du sol proposé prévoit la construction d'un bâtiment de 5 étages comprenant 166 logements et un rez-de-chaussée commercial. Cette séance sera diffusée en différé sur le site de l'arrondissement au montreal.ca/lasalle sous la tuile *S'informer sur les consultations, les registres et les démolitions en mode virtuel à LaSalle*.

Compte tenu de l'état d'urgence sanitaire et dans le respect des décrets ministériels portant sur les procédures autre que référendaires qui font partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, toute personne peut transmettre des commentaires écrits, par courriel ou par courrier, pour une période de 15 jours suivant la publication de cet avis.

Toute personne qui veut s'opposer à cette démolition doit, dans les quinze jours de la publication de l'avis public ou dans les quinze jours qui suivent l'affichage de l'avis public sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée à la secrétaire d'arrondissement de LaSalle par les moyens suivants :

- par courriel à l'adresse greffe.lasalle@montreal.ca;
- par courrier au 55, avenue Dupras, LaSalle, H8R 4A8, aux soins de la secrétaire d'arrondissement.

Les demandes doivent être reçues au plus tard le 2 avril 2022. Les personnes transmettant une demande par la poste sont invitées à le faire le plus rapidement possible pour tenir compte des délais de livraison postale.

Peu importe le moyen de communication utilisé, toute personne adressant une opposition doit préciser son nom et son adresse ainsi qu'un numéro de téléphone ou une adresse courriel afin qu'il soit possible de la contacter facilement.

Les oppositions formulées seront lues lors de la séance virtuelle du comité à la date et à l'heure précitées.

Pour toute information supplémentaire, veuillez communiquer avec Nathalie Hadida au 514-367-6000 poste 6492 ou par courriel à l'adresse greffe.lasalle@montreal.ca.

DONNÉ À LASALLE, ce 18 mars 2022.

Nathalie Hadida
Secrétaire d'arrondissement